



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 mars 2022

Fermeture de 6 mois de la mosquée Al Farouk à Pessac

Au terme de la procédure contradictoire engagée le 24 février dernier, **Fabienne BUCCIO**, préfète de la Nouvelle-Aquitaine, préfète de Gironde, a prononcé ce jour par arrêté préfectoral, la fermeture de la mosquée Al Farouk à Pessac pour une durée de 6 mois.

La mosquée, gérée par l'association « Rassemblement des musulmans de Pessac », promeut un islam radical et véhicule une idéologie salafiste. Des prêches et des propos ont régulièrement incité à ne pas respecter les lois de la République, justifié les attentats et valorisé la mort en martyr. Elle diffuse des publications haineuses à l'encontre d'Israël. Elle incite au repli identitaire et condamne les musulmans qui ne partagent pas leur vision rigoriste de l'Islam. Elle accueille régulièrement des imams connus pour leur proximité avec l'islam radical et leur idéologie salafiste et apporte son soutien à des organisations terroristes ou des entités ou des personnes promouvant un islam radical.

Aux termes de la loi de 1905 et du code de la sécurité intérieure, l'ensemble de ces faits constitue des propos tenus, des idées et théories diffusées, ou des activités incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination, provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de tels actes et justifient une telle fermeture temporaire.

La violation de la mesure est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.